

afa

Association
Française
d'Arbitrage

Arbitrage interne et international

Association For domestic and international Arbitration



ARBITRAGE AFA

FORMATION APPROFONDIE :

LE CAS PRATIQUE DE L'AFA

(à propos d'une cession d'actions et de ses garanties)

19 et 20 décembre 2013

8h30/18h et déjeuner

Maison du Barreau – 2, rue de Harlay – Paris 1er

**2 journées pour découvrir tous les outils essentiels
afin de mener à bien un arbitrage international**

**Interaction, participation au déroulement d'une procédure AFA, cas
pratiques, discussion, rédaction des documents ...**

Programme des 2 journées

De la clause d'arbitrage à la saisine du Tribunal arbitral

Du procès-verbal à l'audience

L'audience

De la sentence à l'exécution

Participation limitée à 15 personnes

Session validée au titre de la formation professionnelle continue pour 16h

Cette formation sera animée par :

- Madame Geneviève AUGENDRE, Président de l'AFA,
- Monsieur Noël MELIN, Secrétaire général de l'AFA,
- Monsieur Bertrand MOREAU, Président du Comité d'Arbitrage de l'AFA,
- Monsieur Michel ARMAND-PREVOST, Vice-Président honoraire du Tribunal de commerce de Paris,
- Monsieur Denis BENSUAUDE, Avocat à la Cour,
- Madame Mireille BOUZOLS-BRETON, Consultante, ancien Directeur Juridique de TECHNIP,
- Monsieur Christophe DUGUE, Avocat à la Cour,
- Monsieur Pierre DUPREY, Avocat à la Cour,
- Monsieur Antoine FOURMENT, Avocat à la Cour,
- Monsieur Alexandre JOB, Directeur Juridique au Groupe TOTAL,
- Madame Laurence KIFFER, Avocat à la Cour,
- Monsieur Detlev KUEHNER, Avocat à la Cour,
- Monsieur Jacques PELLERIN, Avocat à la Cour ancien Avoué,
- Monsieur Roland ZIADE, Avocat à la Cour.

L'AFA, depuis 1975, a pour vocation de promouvoir en France et à l'étranger, le choix de l'arbitrage pour la résolution des litiges et de concourir au bon déroulement des procédures soumises à son Règlement d'arbitrage

BULLETIN D'INSCRIPTION

Prénom et nom :

Cabinet ou autre :

Fonction :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Mail :

Frais d'inscription

Pour les deux journées, incluant les deux déjeuners :

adhérents AFA et IEAM : 600€

non adhérents : 900€

Règlement par chèque à l'ordre de l'AFA – 8, av. Bertie Albrecht – 75008 Paris

Renseignements : contact@afa-arbitrage.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11.75.4703475 auprès du Préfet de Région d'Ile de France

www.afa-arbitrage.com